

RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Rapport de la commission technique sur le préavis de l'Association Intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte N° 20 relatif à l'octroi d'un crédit de CHF 1'037'600. - destiné à financer la révision du digesteur N°2.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le jeudi 29 août 2019, la commission technique s'est réunie en présence de Messieurs Yves Reymond Président, Alain Meylan Chef d'exploitation et Guy Fritsché Ingénieur, concernant une demande de crédit de CHF 1'037'600. – relative au financement de la révision du digesteur N°2. Nous les remercions pour la précisions des explications qu'ils nous ont apportées.

Le préavis présenté fait suite à la révision du digesteur N°1 qui a été réalisée en 2018 suite à l'acceptation du préavis N°11.

A l'origine, les 2 digesteurs étaient prévus pour un fonctionnement en alternance. Actuellement, la capacité de traitement ne peut plus, en l'état, répondre aux besoins d'une charge en constante augmentation sans équiper notre installation de deux digesteurs similaires. En équipant le digesteur N°2 d'un système de chauffage, la préparation des boues serait ainsi optimale tout en assurant une production de gaz, implicitement d'électricité.

Comme expliqué par le CoDir, une augmentation de charges implique une fermentation des boues non finie donc des **odeurs**. Par conséquent, périlleux et difficile d'entretien, puisqu'actuellement les boues sont traitées à l'extérieur. En couplant les digesteurs, le temps de passage passerait à 30 jours d'où plus de gaz, plus d'électricité et surtout moins **d'odeurs**.

Pour 2019, déjà 30 à 40 m3 sont à livrer ailleurs (Steps de Nyon et Rolle) afin de soulager le digesteur N°1.

Conclusion : au vu de ce qui précède et pour conclure, la commission recommande aux membres du conseil intercommunal d'accepter le préavis n° 20 tel que présenté et d'accorder l'octroi d'un crédit de CHF 1'037'600.-. destiné à financer la révision du digesteur N°2.

La commission technique,

Arzier, le 9 septembre 2019.

Claude Bosson

Eric Haldemann

François Delafoge

Philippe Berger

Dominique Gafner, excusé

Christian Dugon, rapporteur